

## Appel à candidatures

### Présidence de l'ICA (2022-2026)

Le(La) Président(e) de l'ICA chapeaute l'organisation. En étroite collaboration avec les deux Vice-présidents élus et le Directeur exécutif, il donne une orientation stratégique à l'ICA et supervise sa bonne gouvernance, en intervenant au nom du Comité exécutif, et ce en accord avec les décisions prises par l'Assemblée générale, organe souverain de l'association.

Le Président est responsable de la gestion des opérations et des activités de l'ICA, association tournée vers la décentralisation, la diversité, l'inclusivité et reposant largement sur l'implication de bénévoles, et assure sa représentation sur la scène internationale. La maîtrise de l'anglais ou du français (les deux langues de travail officielles de l'ICA) à un niveau professionnel est vivement souhaitée. Si nécessaire, une formation linguistique sera proposée à la personne retenue.

Le candidat sélectionné sera épaulé par les deux Vice-présidents de l'ICA qui le soutiendront dans la réalisation des objectifs susmentionnés.

La fonction de Président exige une implication importante en matière de temps personnel et s'appuie sur le soutien de l'institution ou de l'association qui l'emploie. L'exécution de ce mandat constitue une mission bénévole qui ne pourra faire l'objet d'aucune rémunération. Selon les circonstances, un dédommagement financier pourra néanmoins être proposé au candidat retenu afin de compenser les frais de déplacement engendrés pour assister aux réunions de gouvernance essentielles.

### CANDIDATURES

Le mandat du Président est de quatre (4) ans. Il débutera en septembre 2022 lors de l'Assemblée générale de l'ICA et se poursuivra jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2026.

Il est demandé aux candidats de fournir un CV succinct (deux pages maximum) et une déclaration d'intention (500 mots maximum), en anglais et en français. Les candidats devront également fournir trois lettres de soutien obtenues auprès de membres de l'ICA disposant du droit de vote. Le nom des trois personnes apportant leur soutien sera communiqué, mais pas le contenu de leur lettre.

Les candidats ont jusqu'au **24 juin 2022**, minuit (CET), pour adresser leur **dossier complet** au Secrétariat.

Les candidatures doivent être envoyées à Mme Constance V. Vidon, Coordonnatrice exécutive de l'ICA, à l'adresse suivante : [elections@ica.org](mailto:elections@ica.org).

### ÉLECTIONS

Tous les membres à jour de leurs cotisations vis-à-vis de l'association, quelle que soit leur catégorie (A, B, C ou D), ainsi que les membres du Comité exécutif, ont le droit de se présenter à la fonction de Président et de voter pour le candidat de leur choix. Cette élection se déroulera conformément aux Statuts approuvés par l'Assemblée générale du 20 octobre 2021. Le système de pondération appliqué sera le suivant : chaque membre de la Catégorie A, telle que définie dans l'article 3 des Statuts, dispose de quatre (4) voix ; chaque membre de la Catégorie B, telle que définie dans l'article 3 des Statuts, dispose de deux (2) voix ; chaque membre de la Catégorie C, telle que définie dans l'article 3 des

Statuts, dispose de deux (2) voix et chaque membre de la Catégorie D, telle que définie dans l'article 3 des Statuts, dispose d'une (1) voix.

M. **Atakilty Assefa Asgedom**, Président de la Commission d'évaluation, est le Responsable des élections pour 2022.

**Des informations supplémentaires destinées aux futurs candidats sont disponibles ici :**

- [les missions du Président de l'ICA \(extrait des Statuts 2021\)](#),
- [vidéo de M. David Fricker, actuel Président de l'ICA](#).

#### **CALENDRIER :**

1. Les candidats ont jusqu'au **vendredi 24 juin 2022**, minuit (CET), pour adresser leur **dossier complet** au Secrétariat.
2. Dans le cas où un seul candidat éligible se présenterait à la fonction de Président, le Responsable des élections invoquera une élection sans scrutin et sa nomination sera annoncée le **mercredi 29 juin 2022**.
3. Dans le cas d'une élection opposant au moins deux candidats éligibles, le Secrétariat aura jusqu'au **lundi 4 juillet 2022** pour publier la liste à jour des membres disposant du droit de vote dans les quatre catégories d'adhésion sur le site web de l'ICA, ainsi que le mode de scrutin choisi.
4. La **date limite de vote** est fixée au **vendredi 29 juillet 2022**, minuit (CET).
5. Le **dépouillement des votes** s'achèvera au plus tard le **vendredi 5 août 2022**.
6. Les résultats seront transmis au Responsable des élections d'ici le **mercredi 10 août 2022**.
7. Le Responsable des élections communiquera les résultats aux candidats d'ici le **vendredi 12 août 2022**.
8. Le résultat de l'élection sera publié d'ici le **vendredi 19 août 2022**.
9. Le mandat du nouveau Président débutera à l'issue d'une passation officielle qui aura lieu durant l'Assemblée générale de l'ICA, le **vendredi 23 septembre 2022, à Rome**.